



**Département Egalité des Chances**  
Direction de l'Éducation

**N° du rapport : 24 470**

**Conseil Régional du 28 octobre 2010**

### **Fiche de synthèse**

#### **« Le cartable numérique : un ordinateur portable pour tous les lycéens »**

Le don d'un ordinateur portable aux lycéens était un engagement majeur de la campagne pour les élections régionales. Sa mise en œuvre nécessite une préparation d'au moins une année afin de réaliser une opération emblématique pour moderniser durablement les conditions d'enseignement, lutter contre la fracture numérique et les inégalités sociales.

La Région Languedoc-Roussillon sera la première collectivité territoriale à mettre en œuvre, en étroite partenariat avec les autorités académiques (Éducation Nationale et Agriculture), un système scolaire numérique généralisé.

Il s'agit d'un bond technologique essentiel dans le cadre d'un programme démarré en 2009 par le développement de l'espace numérique de travail (ENT) régional.

Tous les lycéens vont se voir dotés gratuitement d'un ordinateur portable individuel, à usage pédagogique pendant le temps scolaire, et à usage libre hors temps scolaire. Pour l'usage pédagogique, cet ordinateur sera relié à l'ENT régional pour avoir accès à toutes les ressources pédagogiques que les services de l'Éducation Nationale voudront utiliser.

Il sera nécessaire de faire évoluer l'architecture informatique de chaque lycée afin de construire un réseau commun à tous les sites, sorte de gigantesque Intranet regroupant la multitude de serveurs aujourd'hui installés dans chaque établissement. Ce réseau supportera aussi les flux permettant la visioconférence et la téléphonie.

A terme, les ordinateurs portables pourront être couplés au Pass junior version lycéen qui sera notamment :

- un espace de stockage pour les manuels scolaires numériques (dès que le marché de l'édition sera prêt à les diffuser) et toute autre ressource pédagogique,
- un baladeur audio pour l'enseignement des langues,
- un mode de paiement pour la restauration scolaire,
- une carte de transport,
- un accès aux services dans les domaines culturels, sportifs...
- un mode d'authentification sécurisé pour utiliser l'ordinateur.

Un partenariat très étroit a été engagé avec les services du rectorat et ceux de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qui, d'ores et déjà, a abouti à un accord sur les principaux éléments du cahier des charges du programme.

Une large consultation des enseignants (SNES) et des proviseurs est aussi en cours et ces échanges sont très constructifs.

Le budget prévisionnel est de 15 millions d'euros par an. (32 000 élèves entrent tous les ans en classe de seconde dans un des lycées de la Région).

## CONSEIL REGIONAL

### RAPPORT DU PRESIDENT

#### SCHEMA REGIONAL DE L'EDUCATION

#### *Stratégie régionale d'adaptation des structures d'accueil et de travail*

#### Programme régional de développement des TICE - Le cartable numérique

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information et de la connaissance. Elles constituent un facteur essentiel de la connaissance de demain.

L'école ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique qui transforme nos sociétés : c'est une réalité et une exigence d'aujourd'hui.

Il s'agit de construire le système scolaire numérique.

Dès 2004, par une politique d'équipement des lycées très volontariste, la Région Languedoc-Roussillon a accru considérablement le parc informatique d'ordinateurs à usage pédagogique des lycées.

A ce jour, ces derniers disposent, en moyenne, d'un ordinateur pour 3 élèves.

De plus dès 2007, la Région Languedoc Roussillon a marqué sa forte volonté de développement des moyens technologiques de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement : tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier de l'éducation numérique (e. éducation).

Cet enjeu a justifié la mise en œuvre d'un partenariat étroit entre la Région, l'Etat (Rectorat) et les Conseils Généraux qui a abouti à l'élaboration d'un Espace Numérique de Travail (ENT) qui se déploie aujourd'hui dans tous les lycées et les collèges.

Véritable cartable numérique pour les élèves, permettant à ceux-ci d'échanger et de travailler avec leurs professeurs à partir de ressources pédagogiques numériques, il est aussi un espace d'échange d'informations pour l'ensemble de la communauté éducative (parents, élèves, enseignants, administration...) concernant les notes, les absences, le cahier de texte, ainsi que la vie intérieure de l'établissement.

Cette stratégie visant à préparer et à adapter les lycéens à la société du numérique, à limiter les inégalités d'accès aux technologies de l'information et de la communication en favorisant la maîtrise de leur usage et ainsi à mieux armer nos jeunes pour gagner la bataille de l'emploi, franchit aujourd'hui une étape supplémentaire par un véritable bond technologique : équiper tous les lycéens d'un ordinateur portable.

Celui-ci aura un double usage :

- une utilisation pédagogique pendant le temps scolaire au lycée ;
- une utilisation en dehors du temps scolaire pour le travail personnel ou les activités ludiques.

Les postes seront équipés de logiciels libres (suite bureautique) et de logiciels disciplinaires dont le choix relèvera de l'autorité académique.

Connecté au réseau du lycée, l'utilisation pédagogique se fera au moyen des ressources pédagogiques mises à disposition sur l'espace numérique de travail.

L'équipement de chaque élève entrant au lycée d'un ordinateur portable qu'il pourra ainsi utiliser pendant la durée de son parcours scolaire jusqu'au baccalauréat (3 ans) sera couplé à la distribution du Pass régional junior véritable guide et sésame qui sera :

- un espace de stockage pour les futurs manuels scolaires numériques et toute autre ressource pédagogique ;
- un baladeur audio pour l'enseignement des langues ;
- un accès aux informations ou aux services dans les domaines culturels, éducatifs ou des sports ;
- une carte de transport ;
- un moyen de paiement pour la restauration scolaire ;
- un mode d'authentification pour accéder au réseau et pour utiliser l'ordinateur portable individuel.

L'architecture actuelle du système informatique des lycées doit évoluer pour permettre le développement de la stratégie régionale afin de :

- connecter au réseau tous les portables individuels des lycéens ;
- unifier et permettre l'accès aux mêmes usages quel que soit le type d'établissement ;
- s'inscrire dans les évolutions technologiques actuelles (fonctionnement des applications sur Internet).
- permettre une maintenance centralisée et professionnalisée.

Le nouveau système d'information des lycées sera constitué autour de 4 principes :

- une architecture qui s'articulera autour du réseau sécurisé à très haut débit R3LR5, conçu et financé par la Région ;
- un réseau commun à tous les sites (lycées éducation nationale, lycées agricoles, Rectorat, services de la Région) sera conçu et constituera un gigantesque Intranet permettant de regrouper la multitude de serveurs actuellement installés dans chaque établissement ;
- un réseau qui supportera l'ensemble des flux, voix, données, images, soit l'informatique, la visioconférence, la téléphonie ;
- Toutes les ressources informatiques seront centralisées sur plusieurs centres de calcul.

L'administration et la maintenance des serveurs supportant les applications, la maintenance des équipements actifs constitutifs des réseaux locaux, ainsi que la « hotline » utilisateurs seront adaptées au projet.

Un partenariat avec le Rectorat et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a été mis en place afin de définir ensemble les lignes de partage, de compétences et de responsabilités entre Région et Etat dans ce domaine qui relève du fonctionnement pédagogique.

De même, il sera nécessaire de définir les usages pédagogiques et les applications qui devront continuer à être administrées localement, au niveau du lycée (filières technologiques ou professionnelles spécialisées).

Un groupe de travail rassemblant tous les partenaires se réunit régulièrement depuis le mois de juin afin d'établir les grandes lignes du cahier des charges du programme.

En parallèle, une concertation approfondie avec les enseignants et les proviseurs a été engagée afin de garantir une adhésion de l'ensemble de la communauté éducative.

Une campagne de prévention et de sensibilisation auprès des parents d'élèves sera organisée autour de la rédaction d'une charte qui fixera les responsabilités, notamment lors de l'utilisation de l'ordinateur hors temps scolaire.

Un plan de communication sera mis en place qui permettra d'informer très régulièrement tous les bénéficiaires de l'état d'avancement du programme.

L'ensemble de l'opération se déroulera suivant le calendrier ci-après :

Sept 2010/Déc 2010 :	Étude et concertation (Rectorat, DRAAF, Syndicats et parents d'élèves).
Octobre 2010 :	Délibération générale.
Janvier 2011 :	Appel d'offres : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation<ul style="list-style-type: none"><li>- architecture</li><li>- maintenance</li></ul></li><li>• Équipement<ul style="list-style-type: none"><li>- serveurs</li><li>- portables lycéens.</li></ul></li></ul>
Septembre 2011 :	Déploiement - Pass Région <ul style="list-style-type: none"><li>- Infrastructure réseau</li><li>- Portables lycéens pour les élèves de seconde</li></ul>
Janvier 2013 :	Opération terminée pour l'architecture des établissements.
Septembre 2013 :	Tous les lycéens (seconde, première, terminale) sont équipés de portables et du Pass Région.

Le coût prévisionnel est de 15 000 000,00 € pour l'achat annuel des ordinateurs portables et de 700 000,00 € pour le déploiement, l'administration et l'achat des serveurs de la nouvelle architecture informatique.

Je vous propose donc :

- de m'autoriser à utiliser et à lancer les procédures de mise en concurrence adéquates conformément au code des marchés publics, à attribuer tous les marchés ou contrats qui en découleront et à signer tous les avenants nécessaires à leur exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président